

Extraits du projet éducatif de la FCPE, adopté au congrès de Bobigny (1997)

Le lycée : diversification des parcours

La démocratisation de la réussite de tous les jeunes passe par un accès au lycée qui tient compte des aptitudes et des projets personnels des élèves, dans le cadre d'une orientation volontairement choisie.

Les filières technologiques et professionnelles, quel que soit leur ministère de tutelle, doivent conduire de façon normale, et non marginale, chaque jeune au plus haut niveau de qualification. Chacun doit pouvoir poursuivre sa formation dans des filières qui reconnaissent ses acquis et lui permettent de les valider dans sa spécialité professionnelle.

Chaque jeune doit pouvoir identifier clairement chaque parcours de formation, affiner et modifier ses choix.

L'ensemble des formations qu'elles soient générales, technologiques ou professionnelles, est regroupé dans un même lycée.

Un cycle d'orientation pourrait, de 14 à 16 ans, regrouper la dernière année du collège et la première année du lycée. Il comprendrait, pour chacun, des périodes de découverte de plusieurs formations techniques et professionnelles dans les différents établissements du bassin de formation.

Il permettrait à chaque jeune de mieux appréhender ses désirs, ses aptitudes, ses compétences, pour choisir sa voie de formation avec l'aide de l'équipe éducative. Après ce premier choix, le lycéen doit pouvoir rectifier ses options d'orientation et rejoindre une autre voie grâce à l'existence de passerelles qui prennent en compte ses acquis.

La notion de positionnement est importante : il s'agit de permettre à un élève d'accéder à une formation en étant dispensé de certains enseignements dès lors que les savoirs sont acquis, et de suivre, si nécessaire, des modules complémentaires en vue de l'obtention du diplôme préparé.

(...)

LE JEUNE, ACTEUR DE SON PROJET PERSONNEL

L'évaluation

L'évaluation doit permettre aux élèves de se situer individuellement par rapport aux acquisitions fondamentales exigées, de découvrir, d'améliorer, de valoriser leurs capacités. Elle doit les aider à mobiliser leurs énergies et à orienter leurs efforts pour combler leurs lacunes. Elle sert aussi à guider le jeune dans son projet personnel et son orientation.

Pour l'enseignant, l'objectif de l'évaluation est d'apporter une information sur les compétences de chaque élève, sur ses acquisitions scolaires, sur ses progrès, et de préciser ses difficultés. Elle lui permet de mieux ajuster sa pédagogie à chaque élève et au groupe, à l'intérieur d'un cycle, ou d'un cycle à l'autre.

Elle est un instrument utile de mesure de la pertinence et de l'efficacité de l'intervention de l'équipe pédagogique, et du projet d'établissement.

Pour les parents, c'est un moyen d'apprécier et de connaître leur enfant pour l'aider dans son travail et l'accompagner dans son orientation. Le livret scolaire est un outil d'information leur permettant de suivre la progression de leur enfant, d'établir un dialogue avec les enseignants.

Tout processus d'évaluation est à envisager dans le cadre d'un projet global. Ses finalités sont connues de tous : élève, parent, enseignant. Formative, l'évaluation contribue à la formation progressive des élèves ; certificative, elle s'inscrit dans le processus d'orientation. En ne s'attachant qu'à des notes attribuées à des travaux ponctuels reflétant imparfaitement les compétences réelles de l'élève, l'évaluation pratiquée couramment se borne à classer les élèves. De plus, la multiplication

des contrôles présente des effets pervers : stress des élèves, temps passé, au détriment de la formation

La FCPE se prononce pour une évaluation positive, qui stimule la motivation de l'élève et favorise l'auto-évaluation, en intégrant les notions de progrès et de compétences transversales.

L'amélioration des pratiques d'évaluation nécessite une définition claire des compétences à acquérir et des contenus d'enseignement correspondants, et leur connaissance par tous.

L'évaluation certificative concerne l'ensemble des diplômes, le brevet des collèges et le baccalauréat, et ne doit plus se limiter à la notation de savoirs académiques, par des épreuves ponctuelles, mais prendre en compte l'intégralité du travail des candidats. L'examen final sert à mesurer des compétences transversales, des connaissances interdisciplinaires en lien avec les poursuites d'études, ou à certifier des qualifications.

L'évaluation ne s'applique pas seulement aux élèves, mais également au système éducatif lui-même. Elle contribue à son amélioration en mesurant ses évolutions, la progression des cohortes d'élèves... Elle est un outil qui permet d'ajuster les orientations et les stratégies pédagogiques, les contenus, les méthodes, les structures.

En aucun cas, l'évaluation du système ne doit servir à établir un classement des établissements.

L'orientation : pour un meilleur parcours de formation

S'orienter, c'est choisir : en conséquence, l'orientation doit être conçue comme un processus continu et positif qui responsabilise les jeunes et les parents dans leur décision.

Le plan d'information et d'orientation est un volet capital de tout projet d'établissement qui veut promouvoir la réussite de tous les jeunes.

Alors qu'elle est présentée comme une démarche positive, l'orientation est devenue "l'épée de Damoclès" au-dessus de la tête des jeunes pour lesquels elle signifie, dans bien des cas, exclusion.

En collège, l'orientation a pour seul objectif, de conduire tous les jeunes à élaborer leur projet personnel de formation grâce à une information progressive, complète et objective, sur les métiers, sur les possibilités professionnelles, les parcours de formation qui y conduisent, la réalité économique locale et régionale, les débouchés possibles.

Initié à l'autoévaluation très tôt, l'enfant pourra mieux choisir et mesurer les conséquences de ses choix. C'est à l'adolescence, que le jeune va prendre conscience, peu à peu, de son avenir et de l'importance de sa formation sur celui-ci. Pour l'aider, un tuteur pourrait le suivre dans son parcours au collège, et lui apprendre à noter dans un «carnet de bord» ses aspirations, mais aussi ses acquis, ses manques, et à élaborer l'esquisse de son projet personnel, sachant que celui-ci n'est pas un projet strictement professionnel. C'est avant tout une démarche progressive qui devra être affinée au fil du temps.

Ce projet est évolutif, il est tributaire de la faisabilité des études, de la réalité du terrain, des capacités du jeune.

Les parents ont un rôle à jouer. Il est important qu'ils soient clairement informés des pratiques d'évaluation, des enjeux de telle ou telle filière ; qu'ils aient connaissance des annotations des professeurs ; que des rencontres régulières aient lieu avec tous les autres partenaires (professeur principal, tuteur, chef d'établissement, conseiller d'orientation...).

C'est par des rencontres fréquentes avec les acteurs économiques, organisées dans le cadre scolaire, que les jeunes pourront se faire une idée plus juste et plus objective des métiers et des débouchés, sans pour autant être enfermés dans la réalité économique du moment, ni subir les choix économiques et politiques.

En matière d'orientation, le conseil de classe doit retrouver son rôle de conseil, ce qui suppose :

- une formation des enseignants à la réalité du monde professionnel, à l'écoute des jeunes, au respect de leurs goûts et de leurs choix ;
- l'implication des conseillers d'orientation rattachés à chaque établissement et disposant de moyens leur permettant une meilleure disponibilité pour l'écoute des élèves ;

- la formation des délégués parents, réalisée par les fédérations de parents d'élèves, afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle ;
- la formation des délégués élèves sur leurs droits et leur rôle de porte-parole de la classe et de chacun de leurs camarades.

La proposition d'orientation par le conseil de classe ne pourra se faire hors la présence de l'élève concerné et éventuellement de son tuteur.

Il est nécessaire de prévoir, dans l'emploi du temps des élèves, de manière transversale, une période dévolue uniquement à l'orientation, au cours de laquelle interviendrait l'ensemble des personnes susceptibles d'apporter aide et information. Tout élève doit pouvoir modifier, à tout moment, ses choix d'orientation, et changer de formation par la mise en place de passerelles. Dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, l'attribution d'un capital formation à chaque individu s'impose.